DESCRIPTIF DE MODULE	**Bachelor HES-SO en Design** **HEAD – Genève** Année académique : 2026-2027
Titre du module	Représentation 1
Filière(s)	Bachelor Architecture d'Intérieur
Type de module	Module obligatoire – dont l'échec après répétition entraîne l'exclusion définitive de la filière selon le règlement en vigueur sur la Formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO.
Code	11RE1
Crédits ECTS	6 ECTS
Compétences et objectifs d'apprentissage visés	Ce module est composé de 2 unités de cours spécifiées dans le plan d'études. Compétences et objectifs : • Comprendre et maîtriser les principes de la représentation architecturale en 2D et 3D (relevés, plans, coupes, élévations, axonométries, perspectives) selon les normes SIA et se familiariser avec les changements de la profession en lien avec l'intelligence artificielle. • Savoir utiliser les principaux logiciels de conception de projets BIM (Archicad, Rhinocéros 3D). • Utiliser des outils de représentation appropriés (dessin à main levée, modélisation 3D, visualisations numériques, collages, maquettes) pour communiquer efficacement ses idées et intentions. • Acquérir les bases de la construction et du croquis architectural. • Pouvoir résoudre des problèmes de représentation (trait, symboles, nomenclature, échelle, coupe). • Connaître le cadre réglementaire de l'architecture d'intérieur en Suisse.
Modalités d'évaluation	L'évaluation est continue et/ou finale. Les livrables, leur pondération dans l'évaluation et les critères d'évaluation sont définis dans le descriptif ou syllabus de chaque unité d'enseignement. La participation aux enseignements ne fait pas partie des éléments évalués. Chaque étudiant-e-x est tenu-e-x d'indiquer les différents applicatifs ou logiciels utilisés pour la réalisation de son travail ou projet. L'étudiant-e-x doit, s'il est sollicité par l'enseignant-e-x, préciser la nature du recours à ces applicatifs.

	Le module est acquis lorsque l'étudiant-e-x a obtenu la note finale minimale de 4.0 à chaque unité d'enseignement qui le compose. Les crédits ECTS du module sont attribués ou refusés en bloc.
Modalités de remédiation	Une remédiation est possible en cas de résultat légèrement insuffisant à une unité d'enseignement (note de 3.5). La remédiation consiste en un modeste travail complémentaire ou supplémentaire qui est accompli sous la direction de l'enseignant-e-x con-cerné-e-x dans un délai inscrit au calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants, la note est portée à 4.0. Dans le cas contraire, la note demeure 3.5. Aucune remédiation n'est possible en cas de répétition d'une unité d'enseignement.
Modalités de répétition	Si les crédits ECTS attribués au module ne sont pas obtenus à cause d'une évaluation insuffisante dans une des unités d'enseignement composant le module, seule l'unité d'enseignement concernée doit être répétée dès que possible. Si l'évaluation est insuffisante dans toutes les unités d'enseignement du module, la répétition concerne l'ensemble du module.